

FFQ

petite

presse

LA PRESSE

NOV 29 1985



Fédération des femmes du Québec

506, Ste-Catherine est
Bureau 801
Montréal, Québec, H2L 2C7
(514) 844-7049

Allons de l'avant

par **Ginette Busque**, nouvelle présidente

Chères amies,

Je désire profiter de l'occasion qui m'est offerte ici pour remercier toutes celles qui m'ont témoigné leur confiance lors des dernières élections (nominations devrais-je plutôt dire). À toutes les membres qui n'ont pu participer à l'Assemblée générale, je rappelle que les nouveaux statuts et règlements ont enfin été adoptés et que la structure du Conseil d'Administration de la F.F.Q. correspond désormais aux attentes exprimées pendant les deux dernières années. Il ne me semble pas superflu de répéter que la structure n'est toutefois qu'un outil et qu'il serait téméraire d'en attendre des miracles. Cet outil devrait faciliter l'implication de nos membres, la communication et l'approfondissement de nos dossiers, mais il n'en est pas une garantie. Autrement dit, ce n'est pas le temps de se croiser les bras, et d'autres tâches de relance nous attendent. Le nouveau souffle que je sens chez un grand nombre d'entre vous me rend cependant extrêmement confiante et je n'hésite pas à vous demander de vous engager cette année encore dans toute la mesure de vos moyens.

Le nouveau Conseil d'Administration établira ses priorités lors de sa première journée de travail, le 16 novembre, et sans présumer des décisions qui seront prises je dois dire que je serais éton-

née que nous ayons à nous précipiter sur de nouveaux dossiers. Je nourris l'espoir que dans les prochains mois nous en arriverons toutes à être à l'aise dans l'ensemble des matières que nous avons travaillées jusqu'à maintenant. Cela présuppose évidemment des objectifs de sensibilisation, d'information et de communication; c'est là, la base de toute action.

La période que nous traversons actuellement n'est pas facile pour le mouvement des femmes. La tentation est grande parfois de croire que notre action n'est plus nécessaire. Plusieurs d'entre nous réalisent cependant à quel point les acquis sont fragiles et à quel point les changements de mentalité ne sont souvent que superficiels. Cela exige de notre part que, non seulement, nous continuions à revendiquer et à faire valoir nos points de vue, mais aussi que nous restions vigilantes par rapport à ce que nous avons déjà obtenu.

Enfin, je voudrais, encore une fois et au nom de toutes, remercier Denyse Rochon pour la qualité exceptionnelle de son travail à la F.F.Q. Elle continue avec nous et sa collaboration n'a pas de prix. Merci Denyse.

En terminant, j'incite chacune de vous à interpeller les candidats et candidates pendant la présente campagne électorale. Ce ne sont pas les questions qui manquent. **Ayons de l'audace.**

Le conseil d'administration provincial 1985-1986

Présidente:

Ginette Busque, membre individuelle de Montréal. Licenciée en droit, spécialiste des dossiers de condition féminine.

Secrétaire:

Claire Bonenfant, membre individuelle de Montréal. Ancienne présidente du CSF, vice-présidente à la Régie du Cinéma.

Trésorière:

Lyne Grondin, membre individuelle de Montréal. Économiste à l'emploi d'Hydro-Québec.

Représentantes des Conseils régionaux:

Géraldine Drapeau, présidente du Conseil régional de Montréal. Professeure.

Régine Hamelin, déléguée du Conseil régional du Saguenay. Secrétaire administrative à l'Association de Paralysie cérébrale du Saguenay.

Jeannine Picard, déléguée du Conseil régional du Lac St-Jean. Animatrice auprès des femmes, professeure.

Thérèse Varin, déléguée du Conseil régional de Québec. Psychologue de formation.

Représentantes des Associations:

Annette Oliel-Amar, déléguée de l'ACPUM. Spécialiste en administration et gestion du personnel.

Mérida St-Onge, déléguée de l'Association des Femmes autochtones, militante active.

Suzanne Trudel, déléguée de l'AFDU. A une formation en sémiologie et en communications. Est impliquée dans un atelier de réadaptation pour jeunes déficients mentaux.

Noëlle-Dominique Willems, déléguée du YWCA. A une expérience multiple en droit, techniques communautaires, typographie et traduction.

Quatre (4) postes restent vacants.

FFQ

Deux ans et demi après...

par Denyse B. Rochon

Il y a 2 ans et demi, à Québec, l'Équipe Rochon vous soumettait le projet d'une «réflexion en profondeur» à entreprendre ensemble. Nous vous proposons d'évaluer la F.F.Q., la redéfinir et lui trouver un nouveau souffle. Nous étions toutes conscientes qu'une sérieuse remise en question était nécessaire. C'était un peu de l'auto-examen que nous vous proposons. Plus même, car ce que nous avons en tête c'était de réaliser un bilan complet de notre état de santé. Vous nous avez fait confiance et, ensemble, nous avons entrepris notre évaluation. Ce n'était pas facile, ni toujours agréable, j'en conviens. Le rapport des consultantes, qui avaient entrepris de nous sonder, nous a placées face à certaines réalités. C'était un exercice périlleux: comment allions-nous réagir, non pas devant le dévoilement de nos forces, mais devant l'exposition de nos faiblesses? Je suis très heureuse aujourd'hui que toute cette démarche ait été entreprise car tous ces questionnements que nous avons eus ensemble, tout ce travail de groupe que nous avons accompli avec le désir constant d'aller de l'avant m'a parfaitement rassurée sur l'avenir de la **Fédération des femmes du Québec** plus vivante que jamais, grâce à vous toutes.

Avec votre permission, je vais vous livrer mes états d'âme, ils ne sont pas tristes, car j'ai le sentiment, avec votre appui, d'avoir bien rempli ma tâche. Oui, j'ai sans doute exagéré mon implication quotidienne. Mon assiduité aura probablement de quoi effrayer ma successeuse. Mais la conjoncture politique et économique, qui était imprévue au départ, a généré beaucoup plus de travail que prévu. Nous avons à faire face, en plus de l'entreprise de renouveau amorcée à l'intérieur de notre organisme, à toutes ces consultations gouvernementales qui se sont succédées à un rythme infernal. Mais c'était une occasion à ne pas laisser passer pour prendre notre place sur la scène sociale. Malgré sa générosité, le personnel de la permanence ne pouvait suffire, la présidente a dû mettre la main à la pâte régulièrement.

Je peux vous le dire maintenant: j'ai beaucoup aimé remplir ce rôle. J'ai découvert une quantité incroyable de choses, j'ai déve-

loppé certaines habiletés et je me suis créé beaucoup d'amitiés. J'ai découvert aussi votre collaboration et votre tolérance. Je tiens à souligner tout cela car ça illustre **combien il est important de pousser dans le dos des femmes qu'on pense capables de remplir une tâche, combien il est important de les aider à développer la confiance en elles-mêmes par le soutien collectif qu'on peut leur apporter.** C'est tout cela que vous m'avez donné.

Il me reste pourtant un regret. J'en avais déjà parlé en mai dernier, je le répète: je n'ai pas accompli, comme je m'étais promise de le faire, la tournée des Conseils régionaux avant mon départ. Le temps a passé si vite et il y a eu tant d'urgences. Ça m'aurait permis d'encore mieux vous connaître: j'essaierai quand même d'aller vous voir plus tard, histoire d'entretenir l'amitié.

Comment je vois l'avenir de la F.F.Q.? *Nous devons garder et affirmer notre leadership, rejoindre le plus grand nombre possible de femmes, initier des coalitions, garder une vigilance constante sur tous les dossiers qui nous concernent. Je souligne que l'accès à l'égalité est un dossier très important, nous assurons une présence remarquée dans ce domaine et il nous faudra la maintenir.*

La F.F.Q. doit continuer à jouer ce rôle de premier plan. Pour cela, nous devons stimuler le militantisme actif, être présentes dans des régions où nous ne sommes pas représentées, rejoindre les femmes immigrantes, les adolescentes et jeunes femmes. Il ne faudrait pas que tous ces efforts aient été faits en vain. Je fonde tous mes espoirs dans la nouvelle équipe, je suis sûre qu'elles mèneront bien la barque.

Je remercie bien spécialement toutes celles qui ont fait partie du Conseil d'administration depuis mai '83. Sans leur appui, je n'aurais pu accomplir tout ce travail, qui a été fait, somme toute, en collaboration. Un grand merci également aux responsables des Comités.

À vous toutes, membres de la Fédération, un immense merci et une tendre accolade.

Colloque F.F.Q. «Accès à l'égalité»

par Louise Dandurand

ACTION POSITIVE = ÉQUITÉ EN EMPLOI = ACCÈS À L'ÉGALITÉ

Comme l'a si bien exprimé Louiselle Couture de Québec, une des quelques cent participantes, au colloque tenu à Québec, le 19 octobre dernier, sur le thème de l'**action positive**, «il n'est pas facile de résumer la teneur des exposés»; de même pour Denise Crête de Montréal, «d'en démêler les termes employés». Ces deux participantes, tout en soulignant l'intérêt de la rencontre, exprimaient ainsi l'opinion générale et confirmaient le grand besoin d'être éclairées à ce sujet. **Action positive, Équité en emploi, Accès à l'égalité**, tels sont les termes récemment entendus, lus et discutés, mais qu'en est-il au juste? **OÙ EN SOMMES-NOUS EXACTEMENT?**

L'action positive, dans son application, ne nous semble pas très très avancée... mais il y a de l'espoir! C'est ce qu'il nous faut conclure des exposés faits par les panellistes invitées le matin et du débat qui s'est poursuivi dans l'après-midi.

Louise Caron-Hardy, directrice des programmes d'accès à l'égalité à la Commission des droits de la personne du Québec, a ouvert la discussion en exposant les positions de la Commission et en exhortant la F.F.Q. et les groupes de femmes en général à aider la Commission à conquérir «une égalité qui existe de droit mais se conquiert de fait.» L'implantation des programmes recommandés par la Commission a mis en lumière le caractère **systémique** (inhérent à un système, une façon de faire, établie depuis nombre

d'années) de la discrimination dans l'emploi. Cependant, l'article 86-3 de la Charte des droits et libertés de la personne permettrait de corriger cette situation.

En matière d'action positive, un des mandats de la Commission est de recommander des programmes spécifiques d'accès à l'égalité et d'assister les entreprises qui les appliquent, mais son action se limite aux entreprises qui font l'objet d'une plainte de discrimination de la part d'un ou d'une employée. Le travail accompli par la Commission nous apparaît fort louable mais le processus de la mise en application des programmes est long et compliqué. D'autre part, les plaintes ne seraient traitées que dans la mesure des disponibilités des personnes affectées à ce dossier.

Pour **Jennifer Stoddart**, directrice de la recherche à la Commission des droits de la personne du Canada, la mise sur pied de cette Commission en 1977 souligne une étape importante pour les femmes. Dès sa parution, la Charte canadienne autorise la mise en oeuvre volontaire des programmes d'équité dans l'emploi et prévoit même des sanctions pour les entreprises reconnues coupables de discrimination... mais, quelles entreprises ces mesures touchent-elles? Seules les institutions à caractère national, i.e. sociétés d'État, sociétés de la Couronne et entreprises contractantes sont soumises à la Charte canadienne. Ainsi le programme d'action positive imposé au C.N. en constitue un exemple.

FFQ

«C'est une première au Canada» nous dit J. Stoddart, mais le C.N., en devenant chef de file dans ce domaine, saura-t-il créer un effet d'entraînement positif?

Selon Louise Piché, vice-présidente adjointe au C.N. et responsable de l'implantation de ce programme, il a fallu faire preuve de beaucoup d'initiative, de souplesse et en même temps d'une bonne dose de fermeté de la part des cadres supérieurs pour «imposer» ces programmes. Tout était à inventer, plutôt à repenser avec un esprit nouveau... et on ne bouscule pas des coutumes établies depuis plus d'un siècle sans faire de remous, de gros remous.

Anne Adams, chef régionale du programme d'équité en matière d'emploi, région du Québec, (Emploi et Immigration Canada) enchaîne en nous entretenant du projet de loi C-62 présenté dernièrement par Madame Flora MacDonald et visant l'équité en emploi. Seules les entreprises régies par l'État et comptant au moins 100 employés sont directement visées par ce projet qui, selon l'aveu de Anne Adams, comporte une «réglementation très tendre».

De plus, il semble que le gouvernement canadien compte beaucoup sur la tendance américaine et l'opinion publique pour pousser les entreprises à agir d'elles-mêmes dans le sens des recommandations de la Commission canadienne des droits de la personne. Rappelons que les États-Unis sont déjà avancés dans ce domaine et que de nombreux programmes d'action positive ont

été mis en oeuvre. C'est dans cette foulée que la Commission a déjà entrepris des actions même si la loi n'est pas encore passée.

ALORS, OÙ EN SOMMES-NOUS VRAIMENT?

On ne peut nier les efforts faits par les gouvernements dans le sens d'une «tendance» à l'égalité des chances dans l'emploi. Cependant, la réglementation actuelle, par sa souplesse, nous amène à nous interroger sur les intérêts réels mis en cause. Qui sera touché par ce projet de loi? Très peu de gens, nous apprenait-on. Environ 800 employeurs et 500 000 employés selon les chiffres officiels, soit 10% des entreprises fédérales.

Si on ajoute à ces maigres contributions des facteurs d'exécution peu convaincants, à savoir une grande tolérance de la part des gouvernements dans les échéances et des rapports à caractère comparatif soumis plus ou moins obligatoirement par les entreprises, on ne peut que rester perplexe quant aux changements à venir!

Que l'on parle d'Action positive, d'Équité en emploi, ou d'Accès à l'égalité, les termes ne font que changer; l'esprit reste le même.

Comme dans bien d'autres dossiers concernant l'amélioration de la condition féminine, nous en sommes encore aux balbutiements. Il faut de l'entêtement et de la patience. L'entêtement, nous l'avons; la patience, l'aurons-nous toujours?

Le syndicat et le patronat face aux programmes d'accès à l'égalité: Où se retrouvent les femmes?

par Louise Couture

En après-midi, l'animatrice du Colloque, Mme Michèle Poirier, réunissait autour d'une même table trois panellistes représentant l'éternel triangle: Rosette Côté, du Comité de la condition féminine de la C.E.Q. (pour la partie syndicale); Louise Fecteau, directrice générale de l'Association des manufacturiers canadiens (pour la partie patronale) et Suzanne Boivin, membre de la F.F.Q., (représentant la principale clientèle-cible, les femmes).

Ce débat, autour du thème central «Les programmes d'accès à l'égalité», a surtout pris l'allure d'échanges de points de vue entre les panellistes.

Le point de vue exprimé par Louise Fecteau est clair: le règlement du PAE* ne devrait pas être uniquement basé sur le critère de discrimination parce qu'il ne laisse pas de place aux PME qui voudraient introduire sur une base volontaire, dans leur entreprise, un programme d'accès à l'égalité. Il faudrait, de son dire, que le règlement soit «plus souple» et mieux adapté à la réalité des PME.

Ce n'est pas ainsi que l'entend Rosette Côté: «Le règlement doit comporter un même cadre pour toutes les entreprises, les mêmes balises pour pouvoir envisager un changement social global». Cet avis est d'ailleurs partagé par Suzanne Boivin qui pense que les programmes d'accès à l'égalité sont une réponse à un constat d'inégalité en matière de travail et qu'il faut investir dans des mesures sociales collectives. «Mais, de renchérir Rosette Côté, nous devons nous assurer que les PAE serviront bien les femmes».

Il ne faut pas se le cacher, une même entreprise peut se retrouver avec plusieurs clientèles-cibles pour combler un même poste: autochtones, minorités visibles, accidenté(e)s du travail, handicapé(e)s physiques et mental(e)s et bien sûr, les femmes. Il existe donc plusieurs programmes concurrentiels et l'entreprise n'a pas à rendre compte à personne de l'efficacité du PAE.

«De plus, les lois du travail sont fondées sur une structure masculine et l'expertise en matière d'emploi se retrouve entre les mains des hommes (enquêteur)». (Suzanne Boivin) C'est donc dire que toutes les mesures en matière d'emploi devraient être pensées et repensées dans un effort de concertation entre toutes les instances décisionnelles.

«Il faudrait, selon Rosette Côté, mettre en place des mécanismes qui obligerait le syndicat et le patronat à cheminer ensemble, en suscitant l'organisation de lieux de discussions». Ce qui l'amène aussi à suggérer que les femmes doivent à tout prix s'impliquer au sein des syndicats avec plus d'ardeur, de détermination et de vigilance que jamais parce que ce problème les concerne. Il est connu que les syndicats ne sont pas toujours «pro-femme». D'autant plus que les PAE risquent de remettre éventuellement en question le sacro-saint principe d'ancienneté en emploi. La côte s'annonce pénible à remonter... Quelle part des problèmes des femmes en matière d'emploi réussiront à régler les PAE? C'est à voir...

*PAE: programme d'accès à l'égalité

Conseils régionaux

COLLOQUE SUR LA FISCALITÉ À ALMA

Les Conseils régionaux du Saguenay et du Lac St-Jean ont organisé, conjointement, un colloque sur la fiscalité les 2 et 3 novembre derniers à Alma. Ce colloque, intitulé «la fiscalité, c'est aussi notre affaire» avait pour but d'informer les femmes de ces régions sur les rouages de la fiscalité et de la démythifier. Les thèmes abordés étaient: «la fiscalité du couple», «la pension alimentaire» et «l'aide sociale». Ginette Busque, notre nouvelle présidente, était présente. Félicitations aux organisatrices.

Associations

FRAPPE

Être membre de F.R.A.P.P.E (Femmes regroupées pour l'accessibilité au pouvoir politique et économique).

- c'est bénéficier de cours de formation pour démythifier le pouvoir politique et économique;
- c'est la possibilité de rencontrer des personnalités du monde des affaires et de la politique;
- c'est enfin faire partie d'un réseau d'appui introduit dans tous les lieux de pouvoir.

Pour information: (514) 842-5067

FFQ

Les allocations familiales

Nous avons participé, en février 1985, aux consultations du Ministre de la santé fédéral, M. Jack Epp, suite au dépôt de son livre «bleu». Nous lui avons présenté les recommandations de la Coalition sur l'universalité des programmes sociaux (Solidarité populaire — Québec) dont nous faisons partie.

Nous avons participé, en mars 1985, en compagnie d'autres groupes de femmes hors Québec, à la consultation du Ministre des finances fédéral, M. Michael Wilson, au sujet de son programme de relance économique.

Suite au Budget Wilson, qui n'a retenu aucune des recommandations des groupes populaires concernant les programmes sociaux, et qui a décrété la désindexation du premier 3% par rapport au taux de hausse du coût de la vie, nous avons, d'une part, appuyé les personnes âgées qui ont réussi à faire lever cette mesure pour les pensions et nous avons entrepris la même démarche pour les allocations familiales. Le projet de loi C.70, modifiant la loi de 1973 sur les allocations familiales, stipule que le rajustement annuel ne tiendra compte que de la portion de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation qui est supérieur à 3%. Un Comité législatif a siégé pour entendre les recommandations des groupes. La F.F.Q. a initié, avec d'autres groupes de femmes, la Coalition pour les allocations familiales à laquelle ont adhéré plus de 80 organismes populaires d'envergure provinciale et les syndicats.

La F.F.Q. a présenté, le 31 octobre, un mémoire au Comité législatif chargé d'étudier le projet de loi. Nous y dénonçons le peu de cas que fait le gouvernement et des consultations entreprises depuis février dernier et du rapport du Comité parlementaire sur la santé et bien-être social qui recommande entre autre que «la valeur des prestations aux familles doit suivre l'évolution du coût de la vie». Nous faisons des propositions de réaménagements fiscaux afin que les moins bien nantis ne subissent pas les conséquences de pareilles mesures. Car, contrairement à ce que soutient le gouvernement, les pauvres ne seront pas favorisés et le principe d'universalité, par son érosion progressive, est sérieusement remis en cause. Nous avons, une dernière fois, rencontré le Ministre de la santé, M. Jack Epp, pour lui redemander d'étudier les propositions que nous lui faisons. Pour avoir assisté à certaines délibérations du Comité législatif, il est à se demander si seulement nos mémoires sont lus par l'ensemble des membres du Comité. Peut-on vraiment parler de consultations quand, malgré les avis proposés par l'ensemble de la population, le gouvernement ne déroge pas d'un iota sur ses politiques?

Une véritable consultation, c'est tout autre chose. À aucun moment nous ne nous sommes sentis des partenaires socio-économiques à impliquer dans un processus de réaménagement fiscal. Il faut sérieusement se questionner, dans les groupes, sur la pertinence de dépenser autant d'énergies (bénévolement), pour se prêter à de semblables exercices. Le dossier allocations familiales a été très instructif en ce sens pour l'ensemble des membres de la Coalition.

La F.F.Q. a tenu à préciser que nous nous étions déjà opposées au gouvernement précédent qui avait déjà grugé dans ce programme en 1978.

Nouvelles F.F.Q.

par Liliane Blanc

DOSSIERS

Les allocations familiales: nous avons présenté le 31 octobre notre mémoire devant le Comité législatif qui étudie présentement le projet de loi C. 70 sur la désindexation des allocations familiales. En page 4, vous trouverez plus de détails sur le sujet.

Politique familiale: le 23 octobre dernier, la première partie du rapport de consultation sur la politique familiale a paru. La 2^{ème} partie sortira en janvier '86. Le Comité famille étudie présentement la première tranche et se propose de réagir bientôt.

Assurance-chômage: une Commission a été mise sur pied à Ottawa (Commission Forget) qui a pour charge de présenter un rapport sur ce dossier vers le printemps. Des audiences publiques sont prévues et les avis devront paraître dans les journaux. C'est un dossier qu'il faut réactiver à la F.F.Q. *Nous avons soumis un mémoire au Ministre de la main-d'oeuvre et de l'immigration en 1978 au sujet du bill C.14 modifiant l'assurance-chômage. Il y a tout le volet «congés de maternité» qui nous concerne.*

PRESSIONS

Matériel pornographique: nous avons manifesté nos inquiétudes au Ministre du revenu du Canada face aux coupures de postes envisagées aux Douanes, ce qui aurait pour effet d'amoin-drir les contrôles sur l'entrée de matériel pornographique au Canada.

La paix: nous avons donné notre appui à la manifestation «1 F.18 pour la paix» qui a eu lieu le 19 octobre au Québec. Rappelons qu'un F.18 coûte \$62 millions et qu'avec cette somme, bien des choses peuvent être faites sur le plan social.

FFQ Petite Presse Sept. 1981
ISSN: 0228-8478
Dépôt légal Bibliothèque
Nationale du Québec

Rappel

PARTICIPATION AUX COMITÉS

Manifestez votre intérêt pour les comités. La F.F.Q. a besoin de votre participation active. Pour information: (514) 844-7049

Réalisation

Communication et
Design graphique
Lorraine Larichelière
(514) 871-9337

Volume 5, Numéro 2

Décembre 85

Consult-Action
1255 Place Philippe, local
708
Montréal
H3B 3G1
mai 86